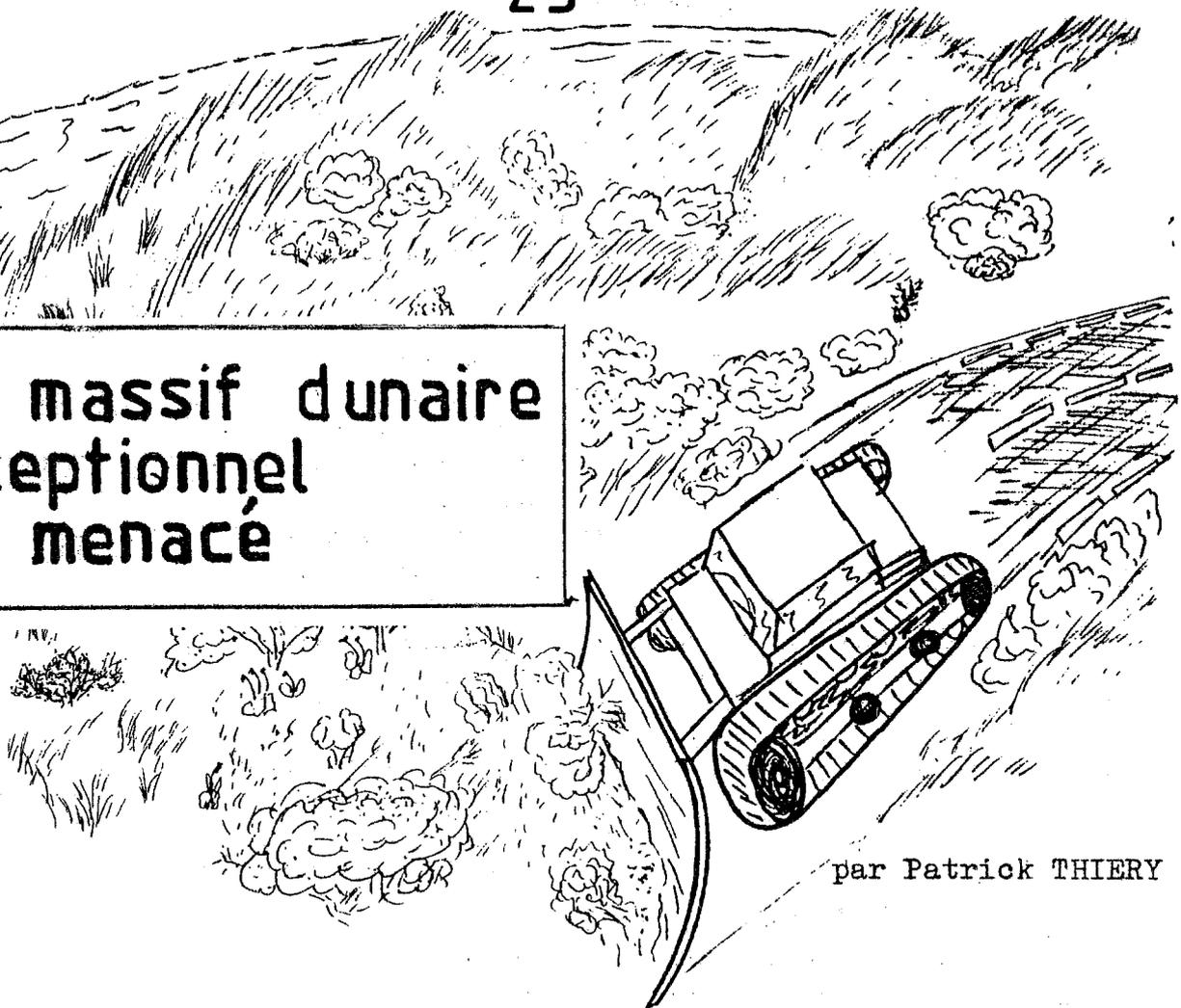


Un massif dunaire exceptionnel est menacé



par Patrick THIERY

Le massif dunaire du Marquenterre et son prolongement jusqu'à l'Authie est certainement un des derniers grands massifs sauvages du littoral français. Il forme un ensemble exceptionnel par sa taille - 12 km de long, 3 à 5 de large soit plus de 2500 hectares - par sa flore - environ 150 espèces végétales parmi lesquelles des plantes rares - et par sa faune - la plus forte colonie nicheuse de Tadorne de Belon après celle de Camargue, entre autre.

Ce site avait, jusqu'à présent, été peu dégradé par l'homme; il est aujourd'hui très menacé. Depuis un an, des aménagements importants y ont été réalisés et dans quelques mois des projets aussi dangereux se concrétiseront.

Quelles sont ces menaces ?

1°) Le chemin d'accès à la mer de Saint-Quentin-en-Tourmont

Cette voie d'accès à la mer constitue la première grande coupure du massif dunaire. Elle débouche dans la Réserve Nationale de Chasse sur le Domaine Public Maritime, également menacé par les dérangements humains et dont le conseil de gestion ne s'est toujours pas réuni depuis 1975 !

Une telle pénétration dans une zone aussi fragile est dangereuse. L'emprise au sol est la même que pour une route, rien ne garantit qu'il n'y en aura pas une un jour !

Les concepteurs n'ont pas jugé utile, pour des raisons financières semble-t-il, de grillager les deux cents derniers mètres situés dans la zone la plus vulnérable !

2°) L'aquadrone de Fort-Mahon

Cette importante infrastructure de loisirs, actuellement en construction, est située au centre d'un massif dunaire à la végétation particulière. Pour la desservir une route a été récemment construite. Le projet final prévoit la route, l'aquadrone et plusieurs dizaines d'hectares de lotissements. Jusqu'alors il n'a jamais été présenté dans son ensemble (volontairement ?).

3°) Le projet de route arrière littorale Quend - St Quentin en Tourmont - Le Crotoy

Ce projet se situe dans le cadre du développement intensif du tourisme au nord de la baie de Somme. Une route départementale qui longerait le massif dunaire accélérerait encore un peu plus sa destruction par l'afflux important de touristes. En outre elle modifierait profondément l'aspect si particulier des marais arrières-littoraux.

4°) "Maye-Loisirs"

C'est le nom d'un parc de loisirs situé sur une dune. Ce parc est une menace indirecte pour la Réserve Cynégétique, principal reposoir d'oiseaux migrateurs de la baie de Somme.

LA LOI EST SYSTEMATIQUEMENT RAFOUEE

- En 1984 le projet de chemin d'accès à la mer est réalisé, techniquement par les services de l'Equipement, le maître d'ouvrage en est le Syndicat Mixte d'Aménagement. Ce chemin se situe en Site Inscrit tout comme les autres aménagements abordés ici.

L'Architecte des Bâtiments de France n'a pas été consulté ni les services de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement d'ailleurs !

La Commission Départementale des Sites n'a pas été réunie pour émettre un avis !

- Le Plan d'Occupation des Sols de Fort-Mahon ne prévoyait pas d'urbanisation à court terme dans les dunes. Pour permettre la construction de l'aquadrone et des lotissements, les textes d'urbanisme ont été rapidement modifiés !

Cette réalisation imposante n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact. Là encore la Commission des Sites n'a pas été réunie !

- D'initiative privée, les travaux de réalisation de Maye-Loisirs ont été entrepris sans permis de construire !

Par ailleurs, ce parc se situe en zone Nd du Plan d'Occupation des Sols du Crotoy, c'est à dire en zone inconstructible en raison de la fragilité des milieux.

Cet article est extrait d'un dossier qui a été envoyé au ministère de l'Environnement ainsi qu'à diverses administrations.

Le massif dunaire du Marquenterre est exceptionnel à tout point de vue. Il est menacé non seulement par des aménagements touristiques mais aussi par des attitudes irrespectueuses envers notre patrimoine naturel.

Notre association n'est pas opposée à toutes les formes de tourisme, mais sachant combien une pression humaine est dévastatrice de milieux naturels aussi fragiles que les dunes, nous pensons que les promoteurs du tourisme ne devraient pas traiter avec autant de désinvolture ces milieux.

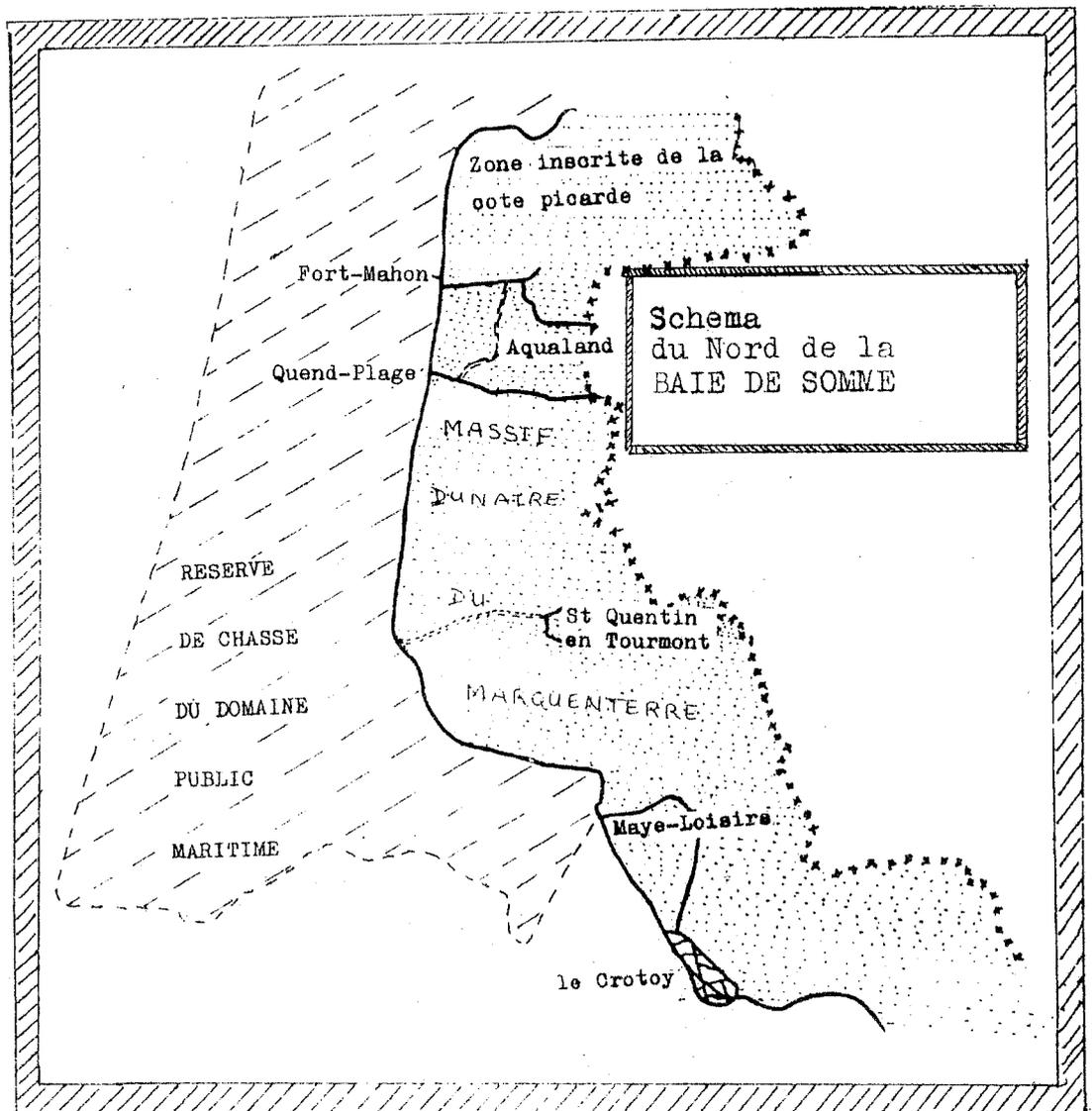
Une politique d'aménagement du littoral devrait être avant tout une politique de ménagement.

Nous demandons que la réglementation actuelle soit respectée, notamment la loi de 1976 sur la protection de la nature.

Nous souhaitons que les Services Départementaux de l'Architecture et la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement soient tenus au courant, conformément à leurs attributions, afin qu'ils puissent répondre aux interrogations que nous formulons, la Préfecture de la Somme restant muette sur le sujet.

Nous voudrions voir les moyens d'action du Conservatoire du Littoral renforcés.

Enfin nous souhaitons ardemment la mise en Site Classé des zones les plus riches et les plus fragiles de notre côte picarde.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE

LES SUPER BASES DE LOISIRS...
OU LE MIROIR AUX ALOUETTES

Actuellement un ou plusieurs groupes, dont les finances semblent être au moins en partie d'origine hollandaise, recherche en France des sites de grande valeur écologique pour y implanter des "super-bases de loisirs" avec piscines à vagues, bungalows, campings, etc..., le tout doublé de "sentiers de découverte de la nature". Le Conseil National pour la Protection de la Nature a été mis en alerte pour un de ces projets au coeur de la Sologne des Etangs, par le DRAE, lui-même sollicité par la FRAPEC. Sceptique au départ, j'ai accepté d'être rapporteur du dossier car je connais bien la région. Ces projets que j'ai vus sur place m'ont atterré, notamment en ce qui concerne l'étude d'impact proposée pour la mise à l'enquête publique de la Z.A.C.

Au hasard, elle néglige totalement l'effet du relèvement du niveau d'un étang situé dans une chaîne d'étangs se déversant les uns dans les autres et rentabilisés par la pêche, elle oublie que le projet doit quadrupler la population d'un village sans prendre en considération l'aménagement des voies d'accès, ni l'alimentation en eau ou les problèmes de rejets et de déchets... Quant à la faune, il est déclaré qu'elle n'est constituée que d'animaux introduits pour des chasses à la journée, alors que la FRAPEC y a, entre autres, constaté la nidification de busards des marais...

Dans le cas de St Viâtre, l'appui du D.R.A.E. (St Vincent, qui hélas se retrouve maintenant en administration centrale) sur avis de la Fédération régionale a permis de gagner la première bataille : le Ministre a demandé au D.D.A. de refuser l'autorisation de défrichement d'un territoire soumis à la loi Sérot tant qu'un inventaire écologique n'avait pas été effectué, et a demandé l'étude d'impact. Mais le 25 janvier, les élus du département qui auparavant souhaitaient un développement de la Sologne dans le respect de ses richesses écologiques se sont prononcés en faveur du projet. Les élus de St Viâtre (dont l'un est selon toute vraisemblance impliqué financièrement dans l'affaire) fait le chantage au chômage, et fait miroiter quelques "retombées" d'un tel projet en occultant les conséquences que cela aurait vis à vis de la région dont une seule commune tirerait pratiquement tous les profits touristiques au détriment des autres, tout en leur posant nombre de problèmes au niveau de l'eau, de la circulation, etc...

Parallèlement, l'AFRPN nous a signalé deux autres projets du même type, l'un dans la vallée de Metzeral (où avait été établi un projet de Réserve Naturelle), l'autre à Reischoffen (dans le futur P.N.R. des Vosges). Jusqu'ici, l'Association Fédérative s'est battue seule contre ces projets.

Il apparaît donc qu'il importe :

1. de recenser l'ensemble des projets de ce genre qui semblent multiples à travers la France et de déterminer ceux qui touchent des zones écologiquement sensibles.
2. de mettre au point une stratégie efficace qui permette d'aider nos associations ou fédérations régionales à lutter contre ces projets, notamment en faisant comprendre leur manque de sérieux et le risque qu'ils font encourir pour l'environnement.

Lettre du hérisson n° 18 - Fév. 85



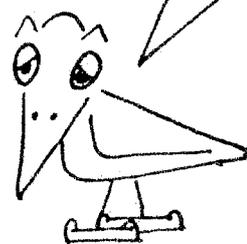
A. REILLE

Les associations de protection de la nature se préoccupent des grands aménagements touristiques en France.

Il n'y a plus de nature !



Eh oui ! On détruit et on bétonne partout. Il faut agir !



Aqualand pour apprivoiser la nature

La côte est reprise en main

C'EST fait, la rupture est consommée, l'aménagement de la côte picarde ne sera plus jamais ce qu'il a été. On ne sera plus sur une fréquentation touristique estivale de longue durée : le littoral de la Manche n'est pas celui de la Méditerranée ; il faut offrir autre chose.

Le Syndicat mixte de la côte picarde, créé en 1974, mais qui a pris son véritable essor en 1981, est bien décidé à faire preuve d'imagination pour aménager le littoral, entre Fort-Mahon et Mers-les-Bains, à l'intention des habitants proches, parier sur ce que l'on appelle les loisirs « de proximité ». Dans un rayon de moins de 200 kilomètres, on trouve en effet une population de plus de douze millions de personnes. Habitants de Picardie, bien entendu, du Nord-Pas-de-Calais, du nord de la région parisienne, des Ardennes, de l'Eure, de Seine-Maritime, de la Marne, sans compter les Britanniques, les Belges et les Néerlandais, qu'on voit apparaître sur les routes dès le mois d'avril.

Garder la conscience des éléments

La côte picarde, estime M. Dominique Coquet, directeur du Syndicat d'aménagement (le président est M. André Leduc, vice-président du conseil général), a aujourd'hui des chances qu'elle n'a pas eues pendant trente ans, la principale étant que la nature y a été sauvegardée par la force des choses. Le climat est difficile, c'est vrai, mais il faut accepter cette « norditude », développer des activités qui permettent de s'affranchir du temps et de ses aléas, proposer des loisirs de courte durée, pas très loin de chez soi, à un prix acceptable. Dans cette optique, le projet le plus ambitieux est celui d'Aqualand, qui sera ouvert au public le 1^{er} juillet 1985 dans le Marquenterre.

Situé dans les dunes entre Quend-Plage et Fort-Mahon, Aqualand sera le premier parc aquatique de loisirs mixte (couvert et de plein air) réalisé en France.

Le parc comportera d'abord un bâtiment de 2 500 m², à l'intérieur duquel on trouvera un plan d'eau de 650 m² offrant toute une gamme d'attractions : bassins à vagues, rivière, bains bouillonnants, geysers, toboggans, avec quelques innovations technologiques, notamment le système d'asservissement électronique de l'ensemble des fonctions et la machine à vagues, de conception nouvelle. Un restaurant, un cinéma, un coin vidéo, un solarium, une salle de musculation, viendront compléter les activités aquatiques et seront destinés à permettre au public de demeurer dans l'établissement toute la journée.

Ensuite, un parc extérieur, à « vocation ludique », pourra accueillir 2 500 personnes en même temps. Il se développera sur près d'un hectare et comportera trois bassins ainsi que divers jeux et activités originales. Un système de serres assure la transition entre le bâtiment et le parc extérieur, offrant des zones d'abri confortables.

L'idée développée par les promoteurs est d'associer la nature qui nous entoure à la nature humaine, la conscience des éléments avec la conscience du corps. La station du Marquenterre doit, disent-ils, être la « station de la maîtrise de soi ».

Pour pouvoir pénétrer dans l'Aqualand et bénéficier librement des équipements, il en coûtera de 35 à 40 francs par personne. Des cartes de réduction sont prévues. Le parc extérieur sera ouvert pendant au moins cent jours par an, tandis que la partie couverte devrait être ouverte d'un bout de l'année à l'autre. Coût du projet : 28 millions, financés à hauteur de 18 millions par l'Etat, la région de Picardie et le département de la Somme (chacun, 6 millions), le Crédit agricole investissant 6 millions sous forme de cession de terrains, tandis que la société d'exploitation, à laquelle participent le Crédit agricole et la Banque de Paris et des Pays-Bas, apporte 4 millions.

Tout autour d'Aqualand, 20 hectares sont destinés à la construction immobilière. Une large place sera accordée au locatif pour que les mai-

sons soient habités le plus souvent possible tout au long de l'année.

Aqualand ne sera pas le seul pôle d'attraction de la côte picarde. Un programme triennal (1982, 1983, 1984) prévoyant 50 millions d'investissements publics.

Les oiseaux du Marquenterre

En fait, 94 millions ont été investis pendant ces trois ans, notamment dans Aqualand mais aussi dans d'autres réalisations : le village de vacances du cap Hornu, à Saint-Valery-sur-Somme, la Maison de l'Oiseau, à Lanchères, le premier musée de l'oiseau en France (il a déjà reçu vingt mille visiteurs depuis son ouverture, le 14 juillet 1984) le village de loisirs de Cayeux-sur-Mer pour les amateurs de voile, la maison familiale de vacances d'Hautebut (125 lits), la construction de douze courts de tennis, deux salles polyvalentes, des équipements équestres, des aménagements nautiques au Crottoy et à Mers-les-Bains, 30 kilomètres de sentiers de découverte dans les lieux protégés.

Plusieurs millions de francs ont, au total, été dépensés pour la gestion des espaces naturels : fixation des dunes, réhabilitation des gravières, plans d'eau.

Toutes ces réalisations s'ajoutent aux pôles d'animation déjà existants, notamment le parc ornithologique du Marquenterre, au nord de la baie de Somme, un des plus importants d'Europe (110 000 visiteurs par an), le train touristique de la baie de Somme, la chasse au gibier d'eau en baie de Somme et en baie d'Authie, le golf de dix-huit trous de Nampont-Saint-Martin, de nombreux centres équestres, sans parler des monuments proches à visiter. Il y a, il y aura de plus en plus un tourisme picard, c'est-à-dire adapté aux ressources et au « style » de la région.

M. C.

Extrait du journal
"Le Monde" 7/2/85

La Nature :
On ne lui demande
jamais son avis !

